

Présentation du Conseil Local en Santé Mentale de Suresnes

Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

21 juin 2017



La mise en place du CLSM

- Avant la mise en place du CLSM, première approche de la santé mentale, au travers des services et dispositifs :
 - Le traitement des hospitalisations sous contrainte (compétence du Maire) rattaché au service solidarité et accès aux droits
 - Prévention de l'isolement des personnes âgées, et coordination autour des situations relevant de la géronto-psychiatrie depuis 2003
 - Ouverture en 2009 du lieu d'accueil et d'écoute « **le Square** »
 - En 2009, journée de Solidarité « Souffrances psycho-sociales, troubles psychiques ».
- Création en 2009 des Réunions d'Evaluation des Situations d'Adultes en Difficultés (RESAD) réunissant les acteurs médicaux et sociaux



La mise en place du CLSM

- **Plusieurs constats partagés** par les professionnels des différents secteurs:
 - **Augmentation** des situations de **souffrance psychosociale**
 - **Saturation** des institutions en charge de ces situations
 - **Difficultés croissantes d'accès aux soins**
 - **Incidence de la précarité** en termes sanitaires
 - **Difficulté** à aborder la santé mentale, **représentations et stigmatisation des maladies**
 - **Manque d'information** des acteurs en contact avec les publics concernés
 - **Connaissance partielle** des **dispositifs locaux** et de leur fonctionnement
 - **Cloisonnement des acteurs**, manque d'articulation et de coordination autour des situations



La mise en place du CLSM

- **Lancement du CLSM en mars 2012** lors de la première Assemblée Plénière
- **Plusieurs instances:**
 - Une Assemblée Plénière
 - Un comité de pilotage
 - RESAD
- **Groupes de travail :**
 - Souffrance psychique des jeunes
 - Accès et Maintien dans le logement
 - Accès aux droits et aux Soins



Les membres du CLSM

- **Les Elus**
- Les secteurs de **psychiatrie** et de **pédopsychiatrie**, le service de **psychiatrie de l'Hôpital Foch**, le **CMPP**
- Les représentants d'usagers (**UNAFAM**)
- Les **acteurs de la ville** accompagnant des publics fragiles dans les domaines du handicap, de la solidarité, de la gérontologie, de la santé, de l'hygiène et de la sécurité
- **Les services sociaux** : Etablissement D'Action Sociale, Aide Sociale à l'Enfance, Maison de l'emploi (mission locale), Centre de Planification et d'Education Familiale
- **Les réseaux de soins** : Réseau Ville Hôpital, ASDES
- **Les associations** (prévention spécialisée, Suresnes Animation, Suresnes Information Jeunesse, Essor Buzenval, Olga Spitzer.)
- Les **professionnels libéraux** (psychiatres, psychologues, médecins généralistes...)
- **Les établissements scolaires** (collèges et lycées)
- **Les bailleurs sociaux**



Objectifs du CLSM

- A Suresnes, le CLSM permet :
 - De **décloisonner** les pratiques
 - De **faire émerger les problématiques locales et de se concerter pour y trouver des réponses adaptées**
 - De **renforcer la démocratie en santé**
 - De travailler auprès des citoyens sur les **représentations** de la souffrance et du handicap psychique
 - De **favoriser l'inclusion des usagers** dans la cité et le vivre ensemble
 - De favoriser le **parcours de soins** des personnes atteintes de maladies mentales
 - D'œuvrer à **la prise en compte de ces problématiques** dans les politiques publiques



Santé publique et Santé Mentale

- Le CLSM est rattaché au service Prévention en Santé Publique et **Soutien aux Habitants** (Chef de service étant la coordinatrice du CLSM). Le service appartient à la **Direction Famille et Inclusion Sociale** (Centre médical municipal, CCAS, un lieu d'écoute, coordination gérontologique, service handicap).
- Ce service est situé au sein du Centre Médical Municipal et regroupe:
 - **Des actions de prévention et de promotion des déterminants de santé** hors les murs (nutrition, alcool, tabac, vaccination, VIH et IST, risques solaires)
 - **La promotion des dépistages des cancers**
 - **Un accueil écoute Cancer**, Les Alizés
 - Une structure d'ateliers de répit pour les aidants familiaux, **La Maison des Aidants** (une dizaine d'aidants sur 115 de personnes atteintes de troubles psychiques)
 - Une structure de **soutien à la parentalité, la Clé d'Or** (0/6 ans)



Santé publique et Santé Mentale

- **Plusieurs constats :**
 - Difficultés d’aborder les questions relatives à la santé mentale auprès du grand public et des publics isolés du soins (stigmatisation, et idée que la santé mentale concerne « les fous »)
 - Les messages de santé publique sont toujours plus audibles
 - Les mêmes partenaires et les mêmes publics qui bénéficient des actions en lien avec la santé publique et la santé mentale
- **Pour lutter contre cette idée reçue, et ainsi faciliter l’accès aux soins les deux thématiques ont été intégrées dans :**
 - Les actions auprès des publics fragilisés et isolés des soins et des messages de prévention
 - Les actions grand public
 - Les actions auprès des professionnels



Santé publique et Santé Mentale

Auprès des personnes fragilisées :

- Tous les projets ont été :
 - **Adaptés** en fonction des publics et des structures
 - **Organisés** en lien avec plusieurs partenaires
 - **Pensés** avec le **postulat donné par l'OMS** qui définit la **santé** comme un **état de complet bien être physique, mental et social** et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité
- Ils associent toujours les deux volets avec **une première séance de présentation** des différents thèmes possibles, la **santé mentale étant présentée de manière similaire à la santé publique**



Santé publique et Santé Mentale

- Mise en place dans une structure de socialisation et d'insertion pour **des femmes issues de l'immigration**
- Pendant 10 mois :
 - Une **séance de présentation des activités curatives** du Centre Médical Municipal, de la CMU-C, de l'AME et des **thématiques pouvant être travaillées sur les deux axes**
 - **9 séances de promotion des déterminants de santé** (nutrition, dépistage des cancers, alcool, tabac, VIH)
 - **A la suite de ces actions demandes spontanées des bénéficiaires de deux interventions** sur « la différence entre l'angoisse et l'anxiété » et « la dépression ».
 - Depuis, mise en place d'un **groupe de parole sur la parentalité**



Santé publique et Santé Mentale

Auprès du grand public :

- A travers l'organisation et la mise en œuvre des **Semaines d'Information en Santé Mentale** :
 - **Actions organisées tous les ans**
 - **Soirées thématiques** sous forme de **rencontres** avec les professionnels de santé et **non** sous format conférence :
 - **La souffrance psychique**, parlons-en (psychiatre, addictologue, pédopsychiatre, chargée de mission prévention)
 - **La souffrance psychique des personnes âgées** (psychiatre et gériatre)
 - **La souffrance psychique des jeunes** (pédopsychiatre et psychologue)
 - **Présentation du CMM**, des **actions de santé publique** et des **structures de soutien aux habitants** lors de toutes les manifestations comme **lieux ressources**, permettant des **prises en charge globales**.



Santé publique et Santé Mentale

- A travers la mise en place des permanences des Psys du Cœur au CMM :
 - Entretiens de soutien thérapeutique tous les samedis matin, sans rdv et anonymes, participation aux frais libre
 - Principe sous jacent : tout le monde peut être confronté à des difficultés psychiques nécessitant un soutien, un accompagnement même ponctuel
 - **Convention entre la Ville et l'association** : l'engagement de la ville sur cette thématique indiquant l'importance de la santé mentale
 - **Communication** dans le magazine de la Ville, sur le site internet de la Ville



Santé publique et Santé Mentale

Après des professionnels :

- **Modules de formations et de sensibilisation auprès des gardiens d'immeubles, des agents d'accueil et des professionnels de la jeunesse**
- **Pour les gardiens et agents d'accueil**
 - La maladie mentale, la souffrance psychique et l'organisation du secteur de psychiatrie et le rôle de la police
 - La maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés
 - Les RESAD et parcours de prises en charge (soins psychiatriques et soins somatiques)
- **Pour les professionnels de la jeunesse**
 - Les mécanismes psychique de l'adolescence, la crise suicidaire
 - Les psychoses émergentes
 - Les addictions (tabac, alcool, cannabis)
 - L'équilibre alimentaire
 - La vie affective et sexuelle

Service émetteur :

Nanterre, le 3 juillet 2017,

Délégation territoriale des Hauts-de-Seine

Département « Etablissements de santé »

Affaire suivie par : Clément NALLIER

Courriel : clement.nallier@ars.sante.fr

Téléphone : 01.40.97.96.06

Télécopie : 01.40.97.97.84

Objet : Compte-rendu de la matinée d'échanges sur les CLSM du 21 juin 2017

✓ Discours introductif :

Dct Alexandra FOURCADE, 1^{er} Adjoint au Maire de Neuilly-sur-Seine, délégué à la Santé et à la Dépendance, et Mme Monique REVELLI, déléguée départementale ARS Hauts-de-Seine

✓ Présentation du dispositif régional : Mme Pilar ARCELLA-GIRAUX, référent régional ARS

- Etat des lieux des CLSM en Ile-de-France et dans le département : implantations à ce jour : (cf Powerpoint en annexe)

- 88 CLSM en Ile-de-France

- 12 CLSM dans le 92, dont 4 cofinancés par l'ARS.

- Etat d'avancement des textes sur les Communautés psychiatriques de Territoire et les Projets Territoriaux de Santé Mentale

✓ Retour d'expérience sur 3 illustrations locales dans le cadre des CLSM :

➤ « Accès et maintien dans le logement » : Dr Michel TRIANTAFYLLOU et Mme Emille DE FOS (CLSM Nanterre)

⇒ Cf PowerPoint en annexe

➤ « Accès aux soins : de la santé publique à la santé mentale » : Mme Claire CORDONNIER, directrice du pôle santé prévention petite enfance, et Mme Christine ANTIGNY, directrice générale adjointe famille et inclusion sociale (CLSM Suresnes)

⇒ Cf PowerPoint en annexe

➤ « Les outils de la coordination entre les acteurs » : Mme Deborah TOUATI et Dr Sylvie SCARAMOZZINO (CLSM Neuilly)

⇒ Cf PowerPoint en annexe

Dct Alexandra FOURCADE, 1^{er} Adjoint au Maire de Neuilly-sur-Seine, souhaite qu'une seconde réunion d'échanges autour des CLSM soit organisée, en novembre 2017. Cette réunion devra faire le lien avec le projet territorial de santé mentale.

✓ Conclusion :

Le portage politique est essentiel à la dynamique des CLSM. Le travail des CLSM permet un gain de temps pour les services municipaux (en termes de coordination), ainsi que pour les usagers, la gestion des cas complexes permettant de faciliter l'orientation et de limiter la dégradation des situations. Il est essentiel de créer des lieux de coopération pour exposer plusieurs réalités et permettre aux acteurs de se comprendre, par exemple dans la situation d'une collectivité confrontée à différentes postures (urgence du point de vue de la mairie, mais pas du point de vue du secteur psychiatrique).

Mr le Pr BRUNELLE, Maire adjoint de Sceaux, délégué à l'Action sociale, à la prévention et à la santé :

✓ Présentation de la démarche de coordination des CLSM dans le sud du département :

- La DRHIL souhaite relancer un Copil Santé-précarité en collaboration avec l'ARS.
- Mme DEWAS-TASSEAU (DRHIL) : la DRHIL est concernée par les problématiques de santé mentale à plusieurs titres :
 - Accès au logement et prévention des expulsions pour les personnes avec troubles psychiques
 - Difficultés rencontrées par les personnes en errance ou hébergées en CHRS/CHU
 - Dr BARBILLON-PREVOST (CH Théophile Roussel) : la pédopsychiatrie a de grandes difficultés à trouver des lits d'hospitalisation en urgence pour les adolescents. Une articulation serait à trouver avec la psychiatrie générale pour que les secteurs « adulte » puissent accueillir ces adolescents temporairement. La présence de l'éducation nationale serait importante au sein des CLSM.
 - L'ARS cofinance les CLSM des communes ayant un IDH2 inférieur à la moyenne régionale (0,52), dans une logique de réduction des inégalités de santé
 - ⇒ L'ARS cofinance les CLSM des communes ayant un IDH2 inférieur à la moyenne régionale (0,52), dans une logique de réduction des inégalités de santé
 - Dr RICHARD (GH Paul Guiraud) : une demande de cofinancement ARS est-elle possible même si le CLSM est déjà en place ? quels sont les critères pour obtenir un cofinancement ?
 - Mr GIRARD (UNAFAM) : la participation des usagers est essentielle mais elle se confronte à différents freins (difficulté à se sociabiliser pour certaines personnes, souhait de tourner la page de la psychiatrie après la maladie...). Les associations comme l'UNAFAM portent une parole dans les CLSM et souhaitent y faire valoir les droits des usagers.

✓ Tour de table sur les attentes des élus et des partenaires :